

## Taxe sur les autoroutes : l'avis défavorable du Conseil d'État

Article rédigé par *Economie Matin*, le 17 septembre 2023

Source [Economie Matin] : Le Conseil d'État a exprimé le 8 juin 2023 ses réserves quant au projet du gouvernement de taxer uniquement les profits des sociétés concessionnaires d'autoroutes. Selon l'avis de cette institution, rendu public [le 13 septembre 2023](#), une telle taxe présente un « *risque élevé* » d'un point de vue juridique.

L'une des principales préoccupations est que cette taxe pourrait être perçue comme une « *atteinte manifestement disproportionnée au droit au maintien des conventions légalement conclues* ». En effet, les accords actuels entre l'État et ces sociétés prévoient des compensations en cas de modifications fiscales spécifiques.

Les arguments d'intérêt général avancés par l'État pour justifier cette taxe ont été rejetés par les magistrats du Palais-Royal. Ils estiment que ces arguments ne sont pas suffisants pour neutraliser les clauses existantes.

### **Que peut faire le gouvernement ?**

Ne pouvant pas appliquer une taxe sur les seules concessions autoroutières, le gouvernement doit trouver d'autres solutions. L'une d'elles consiste à taxer non seulement les sociétés autoroutières, mais aussi d'autres entreprises liées à l'État par des contrats de concession, incluant par exemple certains exploitants d'aéroports.

Cependant, le Conseil d'État met en garde : si cette taxe élargie affecte principalement les sociétés autoroutières, ces dernières pourraient réclamer des compensations, comme stipulé dans leurs contrats. L'exécutif doit donc faire très attention... au risque de devoir payer les concessionnaires.

[Lire la suite](#)

17/09/2023 01:00